

**DECOMPTE INDIVIDUEL DES
 FRAIS DE CHAUFFAGE**

Mme, Mlle, M, DURAND
 ou LOCATAIRE Mme, Mlle, M, HENRI
 DEMONSTRATION REPARTITEURS
 RUE DES PEUPLIERS
 ZI NORD
 13100 AIX EN PROVENCE

IDENTIFICATION DU LOT:

n° lot CCS: 9999

n° lot CLIENT: 11103

Batiment: Etage: 1ER

Marseille, le 07/11/2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons adressé au gestionnaire de votre immeuble, à savoir :

AGENCE DE L'AMITIE 13001 MARSEILLE

la répartition des charges de chauffage pour la période

Le total des frais de chauffage pour cette saison est de :
 dont la partie fixe est de **35 %** soit un montant de **5 157,18 €**
 et la partie variable de **65 %** soit un montant de **9 577,62 €**

Le montant vous incombant a été calculé en fonction des éléments suivants :

A/ DETAIL DE LA PARTIE VARIABLE - Etablie selon le relevé des Répartiteurs de Frais de Chauffage (RFC)

Pièce 1	Emplacement radiateur 2	N° RFC 3	Ancien Index 4	Nouvel Index 5	Variation 6 (= 5 - 4)	Puissance radiateur 7	Coefficient situation 8	Consommation énergétique 9 (= 6 x 7 x 8)	Prestations RFC 10
CHA1	S/sFenêtre	8526	0	101	101	3,450	0,87	303,152	11,072 €
CHA2	S/sFenêtre	8531	0	85	85	2,470	0,90	188,955	11,072 €
CUI	GcheEntrée	8446	0	97	97	2,225	0,90	194,242	11,072 €
SDB	GcheEntrée	8442	0	78	78	2,225	0,90	156,195	11,072 €
SEJ	MurFace	8472	0	86	86	2,560	0,90	198,144	11,072 €
CHA3	S/sFenêtre	8553	0	87	87	2,470	0,90	193,401	11,072 €
TOTAL								1 234,089	66,43 €

Le total des consommations énergétiques du programme immobilier étant de unités

vosre part variable est de X =

B/ DETAIL DE LA PARTIE FIXE - Etablie sur les Tantièmes

Votre logement représentant tantièmes sur un total de **10000** unités

vosre part fixe est de X =

Le total des frais de chauffage à vosre charge s'élève donc à : **541,69 €**

Avec les frais de prestation des répartiteurs vosre montant à payer est de: 608,12 €

Nous restons à vosre disposition pour tout complément d'information et dans l'attente, nous vosre adressons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'assurance de nosre considération distinguée.

LE SERVICE GESTION